

Bourse de recherche de courte durée

= *Forschungsstipendien – Kurzstipendien*

= *Research Grants - Short Term Grants*

Appel à candidatures

Ces bourses de recherche permettent aux doctorants et aux post-doctorants, toutes disciplines confondues, d'effectuer un séjour de recherche de courte durée en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Qui peut postuler ?

- Tout doctorant titulaire d'un master ou équivalent
- Tout post-doctorant titulaire d'un doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant
- Des personnes effectuant leur thèse entière en Allemagne ne sont pas éligibles

Que subventionne-t-on ?

Des séjours de recherche de courte durée en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Le projet de recherche en Allemagne doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil.

Durée de la bourse

1 à 6 mois

Aucune prolongation n'est possible.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois. La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidature ainsi que des moyens à disposition.

Montant / Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle selon le statut universitaire :
 - 861 € pour diplômés
 - 1 200 € pour doctorants et post-doctorants
- Couverture sociale
- Forfait pour [frais de voyage](#)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers :
<https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Dates limites de dépôt de candidature

- 15 septembre pour un séjour commençant entre le 1er janvier et le 15 juin de l'année suivante
- 15 février pour un séjour commençant entre le 1er juillet et le 15 décembre de l'année en cours

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission indépendante composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- **Qualification universitaire** (documentée par des diplômes universitaires, recommandations, publications) :
 - Résultats universitaires et durée des études
 - Le cas échéant, les réalisations scientifiques après l'obtention des diplômes universitaires (par exemple, publications, conférences, contributions à des congrès)
- **Qualité du projet** (documentée par un exposé du projet de recherche, un planning, des recommandations, des justificatifs de contacts avec l'institution d'accueil, le cas échéant, des justificatifs de niveau de la langue de travail) :
 - Qualité de la présentation scientifique du projet de recherche et des travaux préliminaires
 - Originalité, caractère novateur et pertinence du projet
 - Raisons du séjour en Allemagne et du choix de l'institution d'accueil
 - Faisabilité et cohérence entre le plan de travail et le calendrier (étapes d'analyse et d'évaluation et le cas échéant, les connaissances linguistiques)
 - Le cas échéant, intégration du projet de recherche dans le projet de thèse global (contenu et calendrier)
 - La plus-value du projet de recherche et du séjour en Allemagne pour ses projets scientifiques et professionnels futurs
- **Critères extra-universitaires** (documentés par le CV et le cas échéant, par des documents supplémentaires) :
 - Connaissances et compétences extra-professionnelles (p.ex. dans le cadre d'activités bénévoles ou professionnelles, formations continues)
 - Implication et participation dans l'auto-administration des étudiants, la politique universitaire
 - Engagement politique, social, culturel

En outre, la commission de sélection peut tenir compte de circonstances particulières afin de garantir l'égalité des chances. Vous pouvez fournir des informations à ce sujet dans le formulaire de demande.

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure de sélection sur le site central du DAAD « [Important information for scholarship applicants](#) », section E.

Conditions de candidature

- Avoir un des diplômes suivants :
 - master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature)
 - doctorat pour un séjour de recherche postdoctoral non diplômant (en règle générale jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature). Veuillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur le [site central, section A.2.](#)
- Avoir des contacts préalables avec l'établissement d'enseignement supérieur, l'institut de recherche, la bibliothèque, les archives etc.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais)
- En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent déposer leur candidature auprès du bureau parisien du DAAD à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme.
- Conditions de candidature particulières pour les études de médecine → <https://www.daad.de/de/studieren-und-forschen-in-deutschland/stipendien-finden/stipendiendatenbank/fachspezifische-hinweise/>

Merci de prendre connaissance des conditions générales du DAAD (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → [Bourses du DAAD France et aide à la candidature](#) → conditions générales).

Connaissances linguistiques

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil. Plus d'informations disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature → conditions linguistiques [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous
2. Consultez les guides de candidature (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → [Bourses du DAAD France et aide à la candidature](#)).
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Forschungsstipendium – Kurzstipendium / Research Grants - Short-Term Grants)

4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD
5. **Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) !**

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération. Le candidat doit veiller à ce que sa candidature soit complète et soumise dans les délais.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (CEST (septembre) / UTC +1 (février)) le dernier jour de candidature. La candidature se fait en ligne sur portail de candidature du DAAD.

Contrairement aux indications du [site allemand du DAAD](#), Nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais**.

Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en français ou anglais (à uploader sur le portail de candidature) :

- Le formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail)
- Un CV complet (max. 3 pages)
- Le cas échéant, la liste des publications (max. 10 pages)
- Un exposé complet et précis du projet de recherche ainsi qu'une présentation des travaux de recherche entrepris jusqu'à présent, pouvant présenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse et motiver un séjour en Allemagne (max. 5 pages à max. 3 000 signes sans espaces auxquelles peuvent s'ajouter 1 à 2 pages d'illustrations et de graphiques). Veuillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur notre site, section B.2.
- Un planning précis des travaux envisagés (calendrier, lieu(x), interlocuteur(s) prévu(s))
N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- La lettre d'accueil d'un enseignant-chercheur ou d'une institution de recherche en Allemagne se référant au projet de recherche et aux connaissances linguistiques du candidat et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- Une photocopie de tous les diplômes universitaires ainsi que des relevés de notes correspondants. Le cas échéant, pour les candidats qui ne seraient pas issus du système académique français, des explications sur le système de notation
- NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du

téléchargement des pièces à joindre. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas déjà en français, allemand ou anglais. Dans certains cas, l'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée lors de l'attribution de la bourse.

- La preuve de l'inscription au doctorat dans votre établissement d'origine
- Le cas échéant, la copie du contrat doctoral
- Documents qui peuvent appuyer votre candidature (p.ex. certificats de travail, de stage ou de bénévolat)

2. À envoyer par voie postale ou par mail (en format PDF) à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature) : Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenförderung → Gutachten anfordern → Gutachterformular erzeugen (en anglais : Personal funding → Request for reference form → Generate reference form).

Transmettez le formulaire par voie électronique à votre directeur de thèse qui doit le remplir et le signer.

Les recommandations étant confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (bikomo@daad.de) à notre bureau à Paris. Les formulaires de recommandation remplis ne doivent donc pas être transférés (uploadés) sur le portail avec les autres documents.

N.B. : En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées jusqu'au 31 décembre 2021 peuvent être acceptées sans formulaire de recommandation.

Le manque du formulaire de recommandation ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les recommandations soumises seront prises en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un formulaire de recommandation à votre candidature.

ATTENTION

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Renseignements**DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janique Bikomo

Bureau 512bis
28, rue Serpente
75006 Paris
France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 81

Courriel : bikomo@daad.de

www.daad-france.fr

Mise à jour : juillet 2021